



ACTIVITÉS FORESTIÈRES: L'ENTENTE-CADRE ENTRE LES ATIKAMEKW DE WEMOTACI ET LE QUÉBEC OFFICIELLEMENT SIGNÉE

Wemotaci, le 30 novembre 2023 – Le Conseil des Atikamekw de Wemotaci est heureux d'annoncer que l'*Entente-cadre nahitatowin masinahikan pour une nouvelle relation entre les Atikamekw de Wemotaci et le gouvernement du Québec* concernant la foresterie et les baux de villégiature été officiellement signée dans les derniers jours.

« C'est maintenant une nouvelle étape qui s'amorce aujourd'hui et qui nous permet d'entrevoir l'avenir avec plus d'optimisme à l'égard de la protection des ressources sur notre territoire ancestral non-cédé », a déclaré la Cheffe Vivianne Chilton.

Rappelons que le 2 novembre dernier, Ka Nikaniwiticik, le Bureau de gestion du territoire, le Conseil et le gouvernement du Québec annonçaient avoir conclu un projet d'entente aux termes de plusieurs mois de négociations. Ce projet d'Entente-cadre devait cependant être formellement accepté par Ka Nikaniwiticik (les gardiens du territoire) avant d'être officiellement signé, ce qui s'est concrétisé dernièrement. Soulignons l'implication des Ka Nikaniwiticik durant tout le processus de l'Entente-cadre.

La signature de l'Entente-cadre signifie la mise en place dès maintenant de mesures intérimaires qui comprennent :

- La reconnaissance de territoires ayant une importance significative pour le maintien et la transmission du mode de vie propre aux Atikamekw Nehirowisiwok de Wemotaci, Nehirowisiw aski matisiwin;
- La mise sur pied d'un comité mixte et d'un processus de règlement des différends qui favoriseront les discussions et les échanges; et
- La sensibilisation, par les Atikamekw Nehirowisiwok de Wemotaci et le Québec, des villégiateurs, pourvoyeurs et gestionnaires des ZEC (zones d'exploitation contrôlée) relativement à la présence et au mode de vie propre aux Atikamekw de Wemotaci.

L'Entente-cadre prévoit également la négociation et la signature d'une Entente de collaboration concernant la protection, la gestion et la mise en valeur du territoire ancestral non-cédé qu'est le Nitaskinan pour le maintien et la transmission du mode de vie atikamekw nehirowisiw aux générations actuelles et futures.

Parmi les sujets de négociation identifiés aux fins de la négociation de l'Entente de collaboration, on retrouve notamment :

- Discuter des mesures qui visent à concilier la gestion et la conservation des ressources forestières et fauniques avec les activités liées au mode de vie propre aux Atikamekw Nehirowisiwok de Wemotaci;
- Améliorer les processus de consultation et d'accommodement applicables en matière d'aménagement durable des forêts, d'octroi de baux de villégiature ainsi que d'affectation et de planification territoriales;
- Favoriser une participation accrue des Atikamekw Nehirowisiwok de Wemotaci dans la gestion et la mise en valeur du territoire;
- Poursuivre l'élaboration et favoriser la mise en œuvre du Plan d'aménagement intégré du territoire des Atikamekw de Wemotaci (PAITAW); et
- Prendre en compte les attributs du territoire forestier ayant une importance significative pour le maintien et la transmission du mode de vie propre aux Atikamekw de Wemotaci.

« C'est un pas important pour la protection de notre territoire, une protection essentielle pour la continuation, la préservation et la valorisation des enseignements nehirowisiwok que nos générations passées ont portés et que nous devons protéger et valoriser pour les générations actuelles et futures. Le territoire, Notcimik, fait partie de nous, nous lui appartenons, il nous donne tout ce dont nous avons besoin pour survivre et vivre. Nous avons la responsabilité de le protéger ainsi que toute la vie qui y habite », a déclaré le Vice-Chef Jon-Evan Quoquochi, responsable des enjeux territoriaux au Conseil.

- 30 -

Source : Conseil des Atikamekw de Wemotaci
Yvon Dubé
Communication
418-569-9109
Courriel : yvon.dube@conseil.wemotaci.com